Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260630-3006202613-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
30 Juin 2026

N°30.06.2026.13

OBJET :

Attribution d'un marché public de travaux – Aménagements urbains – Rues de la Résistance, de la Minoterie et Olympe de Gouges (terrassement – voirie – eaux pluviales)

Date de convocation :
24 Juin 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	6
Nombre de pouvoirs :	6

Vote :	
Pour :	29
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le trente Juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M GAKIERE Fabrice, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, M ALLAIN Frédéric, Mme COCOUAL Marie-Laure, M DRÉAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, Mme DAO Aurélie, Mme KURNAZ Melisa, Mme MAO Steren.
Etaient absents excusés : , M CAM LE NY Maël, M GESTIN Philippe, Mme MICHAUD Sabine, M PETIT Frédéric, M KWIECINSKI Mathieu, Mme LE BELLEC Joane.
Pouvoirs :
M CAM LE NY Maël donne pouvoir à Mme GUILLOU Laurette
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M ALLAIN Frédéric
M PETIT Frédéric donne pouvoir à M LE MEN Bruno
M KWIECINSKI Mathieu donne pouvoir à M LE SAUX Quentin
Mme LE BELLEC Joane donne pouvoir à M FÉREC Thomas

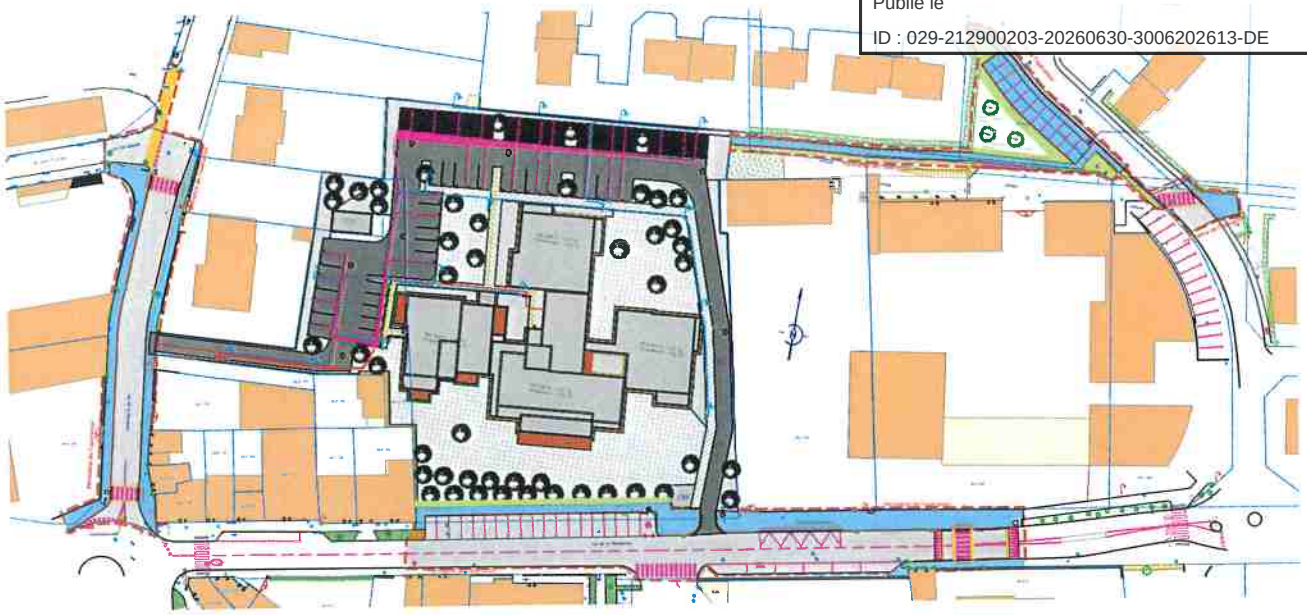
M LE MEN Bruno a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, fait savoir à l'assemblée délibérante que la présente délibération vise à attribuer le marché public de travaux relatif aux aménagements urbains des rues de la Minoterie, de la Résistance et Olympe de Gouges. Ces travaux s'inscrivent dans un contexte d'évolution du secteur, marqué par la proximité du collège Saint-Pierre et le développement de nouvelles opérations immobilières. L'opération a pour objectif d'améliorer la sécurité et la qualité des espaces publics, notamment en modérant la circulation, en sécurisant les cheminements piétons et en optimisant le stationnement. À l'issue d'une procédure de consultation menée conformément au Code de la commande publique, il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour la collectivité.

Le projet a pour objectif d'adapter les voiries existantes à leur environnement immédiat, comprenant le collège Saint-Pierre ainsi que les nouvelles opérations immobilières des résidences AIGUILLON et BSB Les Foyers. Il prévoit notamment :

- Des aménagements destinés à modérer les vitesses de circulation ;
- La sécurisation des cheminements piétons ;
- La création de places de stationnement.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260630-3006202613-DE



La mission de maîtrise d'œuvre (études et travaux) a été confiée à l'entreprise CIT.

Consultation

Aussi, la commune a engagé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée :

- Plateforme MEGALIS BRETAGNE + presse
- Date de publication : le 20/04/2026
- Date limite de remise des offres : le 22/05/2026 à 12h00

Attribution

Le Conseil municipal,

- Vu le Code de la commande publique,
- Vu la consultation lancée par la commune de Briec pour la réalisation des travaux d'aménagements urbains de trois rues,
- Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, concluant à l'examen des candidatures et des offres des entreprises ayant répondu à la consultation,

- Considérant que 4 offres ont été reçues et jugées recevables : celles des sociétés COLAS Centre Ouest (offre de base et variante) et EUROVIA (offre de base et variante),
- Considérant que les offres ont été analysées conformément aux critères définis dans le règlement de consultation, à savoir :
  - le prix des prestations (40 %),
  - la valeur technique (60 %),
- Considérant qu'à l'issue de cette analyse, l'offre de base présentée par l'entreprise COLAS Centre Ouest a été classée première avec une note globale supérieure à celle de son concurrent,
- Considérant que cette offre, d'un montant de 227 268,05 € HT, est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection,
- Considérant l'avis de la commission CAMPA réunie le 9 juin 2026, qui a décidé de retenir l'offre de base de l'entreprise COLAS,

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260630-3006202613-DE

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres :

1- D'attribuer le marché public de travaux relatif aux aménagements urbains de trois rues (terrassements, voirie, eaux pluviales) à l'entreprise :

COLAS Centre Ouest,

pour un montant de 227 268,05 € hors taxes, soit 272 721,66 € toutes taxes comprises.

2- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

3- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré le 30 Juin 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC



Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260630-3006202613-DE